

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240708-DEL\_24\_06\_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

## OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-06-01

### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE EN FORET COMMUNALE

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 03.07.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaients présents :** M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëticia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

**Absents excusés :** M. Alessandro POZZO.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée Délibérante que l'Office National des Forêts nous informe que la GAEC Les Cabanes représentée par M. Bonnet Emilien, éleveur à LIOUX, souhaite faire pâturer son troupeau d'ovins sur le territoire communal de JOUCAS relevant du régime forestier.

Puis il expose ce qui suit :

L'accord d'une telle autorisation au profit du preneur désigné ci-dessus permettrait l'entretien et la valorisation de la zone concernée grâce à l'activité de pâturage.

Cette autorisation fait l'objet d'une convention entre l'ONF, la GAEC les Cabanes et la commune de JOUCAS qui sera rédigée en ces termes par l'ONF.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation de signature de la convention précitée.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite pluriannuelle de pâturage en forêt communale de Joucas avec la GAEC Les Cabanes et l'Office National des Forêts et tous documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTET

